Motion des élus de l'équipe éducative
du Conseil d'Administration du collège des Bauges du 02/11/26

Nous tenons d'abord à souligner le travail de Madame la Secrétaire Générale dans la réalisation de ce budget.
Le budget proposé fait en effet preuve de sincérité au vu de la dotation actuelle et au vu des courts délais qui lui sont donnés et qui ne nous laissent pas le temps d'en discuter en équipes.

Mais, par cette motion, les enseignants du collège souhaitent expliquer les raisons de leur décision de voter contre l'utilisation d'une dotation dans une volonté de manifester leur désaccord face à la déréglementation continue du financement du service public d'éducation.

Nous dénonçons d'abord le désengagement de l'État concernant ses compétences en matière pédagogique.
Alors que 4 nouveaux programmes d'enseignement entrent en vigueur cette rentrée 2026 en cinquième seuls les manuels de français et mathématiques ont pu être commandés au nombre exact d'élèves dans les listes (pas de delta supplémentaire) faute de financement suffisant alors que le décret nº85-269 du 25 février 1985 signifie que l'achat des manuels scolaires doit être intégralement supporté par l'État.
Le Pass Culture est en baisse chaque année et nous ne permet pas d'envisager et d'anticiper en amont nos projets avec sérénité car les dotations nous sont donnés au compte-goutte.

Nous renouvelons également, par cette motion, notre désaccord avec les choix budgétaires du Conseil Départemental de la Savoie dans l'attribution des crédits alloués pour ce budget 2027.
Précisément, nous nous opposons au choix de la majorité départementale de participer encore davantage à la casse du service public d'éducation notamment par le désengagement volontaire et renouvelé depuis trois ans du financement de la ligne activités pédagogiques. Une décision qui est unique en France, s'oppose à la souveraineté du CA en terme budgétaire énoncée dans les Art L421-11 et R421-20 du code de l'éducation, va à l'encontre des possibilités légales confirmées par la Chambre régionale des comptes et qui entrave notre fonctionnement, nos projets, au détriment de nos élèves.
Ces 3 années de refus nous ont poussés à l'auto-restriction perpétuelle, c'est donc sans étonnement que nous constatons que les fonds de roulement des collèges restent au-dessus des plafonds conseillés par le Conseil Départemental. En revanche pour le collège des Bauges les fonds de roulements sont en baisse et atteignent aujourd'hui 44,5 jours.

Nous dénonçons aussi l'utilisation progressive de financements subsidiaires pour pallier les manques : modification des statuts des foyers socio-éducatifs (qui a financé l'année scolaire dernière des projets à hauteur de 9000 euros), appel aux financements par les communautés de communes, aux fédérations de parents, à la CPTS pour payer du matériel, des transports hors département, des parts accompagnateurs de voyages scolaires ou des interventions au sein du collège par ailleurs pour certaines obligatoires. Nous avons appris lors de l'Assemblée Départementale du 2 octobre 2026, en présence de Monsieur de Dasen, par Madame Schmitt et Monsieur Gaymard que la part accompagnateurs-voyages pouvaient être pris sur les fonds de réserves. Cependant, il n'a pas été indiqué la surcharge de travail pour les Secrétaires Générales qui devront entamer un dialogue de gestion obligatoires pour toutes rallonges financières demandées.
Les choix budgétaires et politiques départementaux participent à affaiblir le service public face à des établissements privés largement financés, moins contrôlés et sélectifs. La comparaison de l'offre éducative entre collèges publics et privés est édifiante.

Ainsi, nous ne pouvons nous résigner à adopter une répartition budgétaire qui découle d'une dotation insuffisante et contraignante. Nous demandons donc à nos deux financeurs de fournir aux établissements scolaires les moyens humains et financiers dont ils ont besoin pour fonctionner.